



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

dossier n°PA 014 665 20 D0001

dossier n°PA 014 409 20 D0003

**date de dépôt** : 17 décembre 2020

**demandeur** : Conservatoire du littoral  
représenté par Madame VINCE Agnès

**pour** : l'aménagement de sentiers piétonniers  
- valorisation de la zone Bunker -  
aménagement d'un poste d'observation

**adresse terrain** : Route de Cabourg - RD514 à  
Sallenelles (14810) et Route de Cabourg -  
RD514 à Merville-Franceville-Plage (14810)

## **Participation du public par voie électronique concernant l'aménagement de sentiers piétonniers, la valorisation de la zone bunker et l'aménagement d'un poste d'observation sur les communes de Sallenelles et de Merville-Franceville-Plage**

### **RAPPORT MOTIVANT LA DÉCISION SUITE A LA PARTICIPATION DU PUBLIC**

Le projet global de remise en eau des terrains François sur les communes de Sallenelles et Merville-Franceville-Plage est porté par Ports de Normandie au titre des mesures compensatoires à l'extension du terminal ferry de Ouistreham, prescrites par arrêté préfectoral du 2 décembre 2010. Ce projet vise à la restauration des marais et prés salés, à l'adaptation des stratégies de gestion du trait de côte face aux effets du changement climatique et au maintien de l'accessibilité du site au public. Ce projet prévoit de remettre 16 hectares en eau, sur les 20 hectares que compte le site. Ce projet a fait l'objet d'un avis de la MRAe le 17 décembre 2019 et d'une autorisation environnementale par arrêté préfectoral du 7 juin 2021.

Des aménagements, portés par le conservatoire du littoral objet des présents permis d'aménager, sont également prévus pour permettre l'ouverture du site au public avec l'aménagement de sentiers piétonniers, la valorisation de la zone bunker, la création d'un poste d'observation et la pose de mobiliers et de panneaux pédagogiques. Ces travaux, d'une durée de trois mois, sont envisagés en période hivernale. C'est dans le cadre des demandes de permis d'aménager de ces aménagements que le conservatoire du littoral a procédé à l'actualisation de l'étude d'impact initiale. Conformément au code de l'urbanisme et au code de l'environnement, les demandes de permis d'aménager ainsi que l'actualisation de l'étude d'impact ont fait l'objet d'une mise à disposition du public par voie électronique du lundi 16 août 2021 au jeudi 16 septembre 2021 inclus.

La participation du public a souligné l'intérêt de ce projet et fait ressortir des questionnements concernant la continuité des cheminements, la sécurité des équipements, l'implantation du mobilier urbain (panneaux d'information, bancs...) ainsi que la préservation de la biodiversité. Les réponses à l'ensemble des questions ont été apportées par le conservatoire dans son rapport de synthèse d'octobre 2021.

Concernant les cheminements, les permis d'aménager présentés intègrent la création d'un sentier piétonnier en crête de digue et des escaliers pour faciliter l'accès entre le sentier nouvellement créé et l'estran. Outre ces aménagements, il est prévu également la réalisation de panneaux d'informations et pédagogiques. L'information portée sur certains panneaux informatifs sera notamment de nature à délivrer une information sur le caractère inondable de certains sentiers existants.

La seconde phase d'aménagement proposée par le Conservatoire du littoral permettra d'aménager un sentier sur pilotis réservé aux piétons dans l'axe nord-sud du site, à l'image du sentier actuel dit « du petit pont en bois ». L'implantation de ce sentier sera dépendante de l'évolution de la morphologie et des écosystèmes des terrains François après leur remise en eau et des résultats de

l'enquête d'appropriation du public. Cette seconde phase de travaux fera l'objet d'une nouvelle demande de permis d'aménager.

L'ensemble de ces éléments conduit à autoriser les permis d'aménager.

Fait à Caen le 20 octobre 2021

La Directrice Adjointe,  
Déléguée à la Mer et au Littoral



Florence RICHARD